REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0147

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014

Délibération n° 2014-0147

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil**
service :	Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi Oudin-Santini, la Communauté urbaine de Lyon a développé une politique de coopération et de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement adoptés au Sommet de la Terre : réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015.

Pour cela, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Cet engagement se concrétise, d'une part, dans des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, notamment à Madagascar, et d'autre part, dans le pilotage du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau. Le Fonds eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud, portées principalement par des associations. Il est alimenté annuellement par la Communauté urbaine, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, les délégataires du service public d'eau potable de la communauté et représente plus d'un million d'euros de subventions accordées par an.

Aujourd'hui, l'engagement de la Communauté urbaine dans ce domaine est reconnu nationalement comme une référence et constitue, en volume d'actions et de budget, un des premiers de France.

L'association Partenariat français pour l'eau (PFE) est une association loi 1901 créée en 2012. Elle constitue une plate-forme multi-acteurs regroupant 120 organisations publiques et privées, et vise à participer de façon coordonnée et efficace aux grandes questions et événements internationaux relatifs à l'eau. Une de ses fonctions principales est de préparer la présence et la contribution française au Forum mondial de l'eau.

La Communauté urbaine a participé au PFE dès son origine en 2010, dans le cadre du collège des collectivités locales, à travers une contribution à l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), structure qui a hébergé le PFE avant qu'elle n'ait ses statuts propres.

La participation de la Communauté urbaine au PFE permet :

- de valoriser l'expertise de la Communauté urbaine dans la gestion intégrée de l'eau ainsi que la dynamique engagée par la Communauté urbaine depuis de nombreuses années dans la recherche et développement, et dans l'ingénierie de projets de la solidarité internationale,

- de conforter la légitimité de la Communauté urbaine en tant qu'acteur de développement international dans le domaine de l'eau et de capitaliser sur la dynamique lancée depuis les événements suivants : la participation au Forum mondial de l'eau 2009 à Istanbul, la déclaration de la Communauté urbaine comme "ville-championne" sur la thématique "L'eau dans la ville pour la santé", la conférence internationale sur la vision des collectivités locales de l'Union pour la Méditerranée en novembre 2008 à Lyon, et le Forum mondial de l'eau en mars 2012,

- d'associer la Communauté urbaine à la coordination des grands acteurs de l'eau français pour le prochain Forum mondial de l'eau,

- de donner sa vision à la Communauté urbaine sur les enjeux d'avenir à relever pour le territoire en matière de gestion urbaine de l'eau et d'échanger avec les autres acteurs majeurs de l'eau.

Modalités de représentation

Le PFE est réparti en 6 collèges :

1° - Etat et ses établissements publics,

2° - associations, organisations non gouvernementales (ONG) et fondations,

3° - collectivités territoriales et parlementaires,

4° - acteurs économiques,

5° - organisations scientifiques, techniques et de recherche,

6° - collège des personnes physiques.

A ce jour, les membres de droit sont : le Cercle français de l'eau et l'Assemblée nationale. Les membres des collèges 1 et 2 au conseil d'administration sont : l'Agence française de développement, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'Agence de l'eau Artois Picardie, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le ministère des affaires étrangères, l'association des Maires des grandes villes de France, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, la Ville de Paris, la Communauté urbaine de Lyon.

Pour information, la durée du mandat au sein du Conseil d'administration est de 3 ans renouvelables ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean Paul Colin en tant que représentant de la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.